

Montricher

## L'UCV fait la fête et pourfend la concurrence

Par Daniel Audétat. Mis à jour le 08.06.2013 4 Commentaires

A Montricher, l'Union des communes vaudoises a accusé l'organisation concurrente (l'ADCV) de compromettre les négociations avec le Conseil d'Etat en éventant une proposition éculée.



Le conseiller fédéral Alain Berset salue Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat vaudois.  
Philippe Maeder

### Mots-clés

Union des communes vaudoises (UCV)

### Partager & Commenter

Mais de quoi les délégués de l'Union des communes vaudoises (UCV) allaient-ils bien pouvoir parler ce samedi à Montricher, où se tenait leur 104<sup>e</sup> assemblée générale? En tout cas pas de la question qui était sur toutes les lèvres. Elle concerne l'état des négociations avec le gouvernement sur une nouvelle répartition des charges entre l'Etat de Vaud et les 318 communes du canton. Pour ne pas compromettre la solution globale qui devrait être trouvée avant l'été, toutes les parties se sont astreintes à la confidentialité la plus absolue.

Toutes, c'est-à-dire y compris l'Association des communes vaudoises (ADCV), créée en 2002 par des communes nanties de l'Ouest vaudois. Cette organisation qui compte désormais 65 membres a pourtant rendu publiques lors de sa propre assemblée générale, intervenue jeudi soir, les positions des différents négociateurs sur le plus brûlant des dossiers à régler, celui de la facture sociale. Cela a valu à l'ADCV d'essuyer à Montricher, si ce n'est une giflé, du moins un revers de main de la présidente de l'UCV, Claudine Wyssa, également députée libérale-radical et syndique de Bussigny.

### Hauteur de barre

Extraits du discours de Claudine Wyssa à ce propos: «On vu dans la presse (24 heures de jeudi – ndlr) une des nombreuses solutions évoquées autour de la table. Mais l'information lancée sur le tapis remonte à fin avril. Au fil de la réflexion qui a suivi, certains des aspects légaux qui lui sont liés ont changé.»

En agissant de la sorte, a poursuivi Claudine Wyssa, l'ADCV «creuse une ambiguïté qui est sans intérêt dans le cadre de nos discussions. Elle laisse entendre qu'il y aurait d'un côté des communes plus rigides, et de l'autre des communes plus molles. Dès lors, les représentants de l'UCV seraient prêts à baisser pavillon. Notre comité s'inscrit en faux contre cette assertion. Nous disons tout simplement qu'à l'heure où il faut parler d'une seule voix, il est parfaitement inutile de placer la barre à une hauteur où notre interlocuteur n'est pas prêt à tenter le saut.»

Si l'accord se conclut dans les temps espérés, les délégués de l'UCV se reverront avant les vacances à l'occasion d'une nouvelle assemblée, extraordinaire celle-là, qui les amènera à se prononcer sur les termes d'un nouvel équilibre pour le financement de l'ensemble des charges que se partagent l'Etat et les communes. (24 heures)

Créé: 08.06.2013, 19h42